

Décision du Président n°DEC2026-08-123

Objet : Convention de partenariat avec Ty Films dans le cadre du Mois du film documentaire 2026

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e)s du 14 avril 2026 ;

Vu la délibération DEL2026-04-097 du Conseil d'Agglomération, du 14 avril 2026 portant sur la délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Président et notamment concernant les conventions fixant les modalités d'organisation d'événements (sportifs, culturels...) ;

Vu la Délibération DEL2024-02-070 du 16 avril 2024 présentant le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération « Horizon 2030 », notamment l'objectif stratégique de « Susciter la rencontre des cultures et des populations » ;

Vu la Délibération DEL2024-09-208 du 24 septembre 2024 concernant le projet culturel de territoire ;

Vu la Délibération DEL2023-06-129 du 27 juin 2023 concernant la stratégie du tourisme et des loisirs et le plan d'actions à horizon 2030 ;

Considérant que l'association Ty Films est agréée, depuis 2016, par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor comme coordinateur départemental du Mois du film documentaire pour Images en Bibliothèques ;

Considérant que le centre de découverte maritime de l'Agglomération Milmarin participe au Mois du film documentaire dans le cadre de sa programmation événementielle tous les ans depuis 2022 ;

Considérant que le Mois du film documentaire est un événement annuel avec une portée nationale permettant de valoriser l'activité de Milmarin, s'intégrer à un réseau de partenaires et bénéficier gratuitement de la communication assurée par Ty Films à l'échelle du département ;

Considérant que le bilan des éditions précédentes est positif pour l'équipement en termes de fréquentation et rayonnement ;

Considérant qu'une convention de partenariat avec Ty Films, coordinateur départemental de l'opération, est nécessaire pour préciser les obligations des partenaires, notamment sur les modalités de diffusion des films et la communication de l'événement ;

DECIDE

Article 1 : De conclure une convention de partenariat avec Ty Films concernant la participation de Milmarin à l'édition 2026 du Mois du film documentaire qui aura lieu du dimanche 1^{er} au lundi 30 novembre 2026.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Article 3 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 21/08/2026

Le Président
Vincent LE MEAUX

